

Évaluer et certifier les compétences professionnelles des élèves avec troubles des fonctions cognitives

Nathalie BEPMALE

Enseignante, psychologue

Coordonnatrice de la plateforme d'accompagnement
à l'inclusion professionnelle du rectorat de Toulouse

Résumé : Les pratiques professionnelles auprès des élèves handicapés sont appelées à évoluer dans un cadre législatif international et national relatif aux droits des personnes handicapées. Dans le second degré, les Unités pédagogiques d'intégration (Upi) ont fait place aux Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) à la suite d'une circulaire de 2010*. Les élèves ayant des troubles des fonctions cognitives suivent une scolarité en classe ordinaire en bénéficiant de l'appui de ces dispositifs. Le nouveau cadre des Ulis valorise leurs acquisitions par l'obtention d'une attestation de compétence professionnelle sur la base du référentiel d'examen en cas de non obtention du diplôme préparé en lycée professionnel. Cela permet la validation de compétences acquises tout au long de la scolarité au sein de l'Éducation nationale. Cette logique d'attestation de compétences permet d'envisager le terme du parcours en lycée professionnel, non pas comme une fin en soi, mais comme une étape dans la transition vers l'accès à l'emploi. Ces jeunes adultes peuvent ainsi poursuivre leur formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, tout en démarrant leur vie professionnelle, ou entrer dans la vie active et faire reconnaître, par la suite, de nouvelles compétences grâce à une procédure de validation d'acquis.

Mots-clés : Compétences professionnelles - Continuité du parcours - Emploi - Équité - Évaluation - Réussite - Stéréotypes - Troubles cognitifs - Ulis.

Evaluate and certify the professional skills of students with cognitive disabilities

Summary: Professional practices used with disabled pupils are bound to evolve in a national and international legislative framework related to the rights of disabled persons. In secondary schools, the Pedagogical Integration Units (Upi - Unités pédagogiques d'intégration) have given way to Local Pedagogical Units for Educational Inclusion (Ulis - Unités localisées pour l'inclusion scolaire) following the circular of 2010. Pupils with cognitive disorders attend ordinary schools while receiving support from systems like Ulis. The new framework of the Local Pedagogical Units for Educational Inclusion (Ulis) validates the skills acquired by these pupils with an attestation of vocational skills on the basis of an exam referential. This attestation is provided if the pupil does not obtain the diploma awarded in vocational secondary schools. This makes it possible to validate skills acquired throughout a pupil's schooling within the National Education System. With this approach to validating skills, the completion of vocational school can be viewed not as an aim in itself, but rather as a stage in the transition toward access to jobs. These young adults can thus pursue their training in the framework of an apprenticeship contract while beginning their professional life, or they can enter the work world and have their new skills recognized thanks to a procedure for validating these skills.

Keywords: Assessment - Cognitive disorders - Continuity in education - Employment - Equity - Stereotypes - Success - Ulis (Local Pedagogical Units for Educational Inclusion) - Vocational skills.

*Circulaire n° 2010-088 du 18-6-2010, « Dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré », confirmée par la circulaire 2015-129 du 21 août 2015, « Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés ».